

#### **AB DIAG 95**

34, avenue Marcel Perrin 95540 MÉRY SUR OISE

Tél: 01 34 24 97 65

contact95@agendadiagnostics.fr



Dossier N° 24-08-1069 #SC

# **Attestation de surface privative (Carrez)**



## Désignation de l'immeuble

Adresse: 23, place de France

3<sup>ème</sup> étage 95200 SARCELLES

Référence cadastrale : AY / 366 - 368 - 369 - 371 - 384

Lot(s) de copropriété : **111066** N° étage : **3ème** 

Nature de l'immeuble : Immeuble collectif Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : Non communiquée



## Désignation du propriétaire

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification:

Propriétaire :

# Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Guillaume SUBE
Cabinet de diagnostics : AB DIAG 95

34, avenue Marcel Perrin – 95540 MÉRY SUR OISE

N° SIRET: 928 710 995 00012

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

## Réalisation de la mission

N° de dossier : **24-08-1069 #SC** 

Ordre de mission du :

Document(s) fourni(s) : Aucun
Commentaires : Néant









## Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

### Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3° Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

#### Synthèse du mesurage

Surface privative: 94,93 m<sup>2</sup>

(quatre-vingt quatorze mètres carrés quatre vingt treize décimètres carrés)

Surface non prise en compte : 0,00 m²

## **Constatations diverses**

Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite.

Il app<mark>artient aux propriétai</mark>res de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives.

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

# Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC (1)
	Appartement		
	3ème étage		
Entrée + rangement		4,60 m²	
Séjour		23,30 m²	
Couloir + rangement		5,38 m²	
Chambre 1		12,95 m²	
Salle d'eau avec wc		5,81 m²	
Chambre 2+rangement		12,80 m²	
Chambre 3 + rangement		13,02 m²	
Salle d'eau		1,58 m²	
wc		1,54 m²	
Dégagement		3,77 m²	
Cuisine		8,78 m²	
Cellier		1,40 m²	
	Sous-totaux	94,93 m²	
	Sous-totaux	94,93 m²	
(1) Non prises en compte	SURFACES TOTALES	94,93 m²	0,00 m²





## Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 29/08/2024

État rédigé à MÉRY SUR OISE, le 30/08/2024





Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

#### **Annexes**

#### Plans et croquis

■ Planche 1/1 : Appartement - 3ème étage

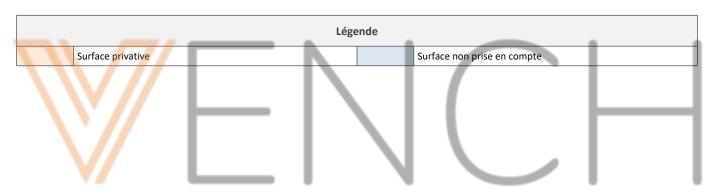
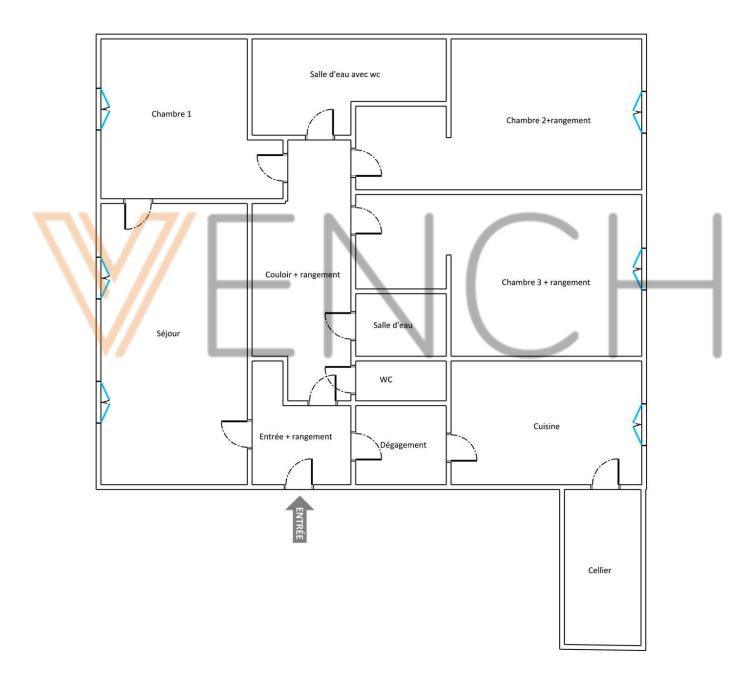




PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble:	23, place de France 95200 SARCELLES	
N° dossier: 24-08-1069						
N° planche:	1/1	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du plan: Cabinet de diagnostic				Bâtiment – Niveau:	Appartement - 3ème étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif





ATTESTATION

#### Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



AB DIAG 95 AXA France IARD, atteste que :

Madame Sophie TRANCA et Monsieur Flavien ROUILLARD

1 bis boulevard Cotto 95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Bénéficie du contrat nº 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat. Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006. codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquen
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diag salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Mesures de concentration en plomb dans les poussières

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Repérage de termites avant travaux

Etat parasitaire - Diagnostic Mérules Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
Réalisation des attestations de prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement

M<mark>esurage s</mark>urface privative (Carrez)

Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail Diagnostic de performance numérique

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

#### Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 2 mai 2024 au 31 décembre 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 27 mai 2024, Pour la Société AXA

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 ions d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Ass

1/1